



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

DATE DE CONVOCATION

12 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

Objet :

PST CAP NORD EST –
subvention 2024

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline
Mr HUMBERT Maxime

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEVEAU Pascal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Vu la demande et le budget de l'association ;

Vu la convention approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt des actions portées par l'association

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-212702997-20240219-272992404-DE

S²LOW

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 97 500 € à l'association PST CAP NORD EST dans le respect de la convention 2023-2025

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'un(e) de ses Adjoints(es), à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

